

LE

**PREзидент****JOURNAL NAPOLEONIEN****BUREAUX : RUE CENTRALE, 18, A LYON.**

Lyon, le 21 décembre 1848.

**Chronique de l'Assemblée.**

A l'ouverture de la séance, M. Lagrange a demandé la parole pour réclamer encore que la question de l'amnistie soit discutée. Il ne veut ni critiquer, ni protester contre le vote de l'Assemblée; mais il demande qu'elle veuille bien s'occuper de la question avant que la nomination du président soit proclamée.

Il rappelle à peu près les considérations qu'il a plusieurs fois fait valoir pour obtenir que l'on s'occupe de cette amnistie. Il le fait avec beaucoup de chaleur, et n'a pu, encore cette fois, obtenir plus que l'ordre du jour.

**LE BUT.**

Nous n'avons jamais bien compris par quelle étrange aberration le peuple se laissait détourner du but vers lequel il marche, par quelle fatalité malheureuse il céda si aisément à des suggestions mensongères et à des conseils perfides. Aujourd'hui encore, les hommes incorrigibles auxquels la sagesse du peuple vient de donner une éclatante leçon, ne veulent pas se courber sous le blâme qui leur est infligé; ils se révoltent à la seule pensée de voir le peuple leur échapper, et ils recommencent de plus belle leurs prédications violentes et leurs enseignements dangereux. Ne pouvant crier au monopole puisque le suffrage universel est proclamé, ils déplorent un entraînement fatal; ne pouvant accuser l'oppression d'une minorité légale, puisque c'est la majorité libre et volontaire qui est le seul souverain légitime, ils se répandent en craintes pour l'avenir, en gémissements sur le présent, en regrets amers d'un passé qui leur échappe.

Tout ceci est de la haute comédie, mais de la comédie inutile, puisque le rideau est tombé et que l'intrigue a eu son dénouement.

Laissons les grands mots de côté; que nous font à nous les promesses menteuses et les espérances chimériques? Ce que nous voulons, c'est le bonheur de l'homme, autant que ce bonheur peut être réalisé ici-bas, et ce bonheur même nous voulons que l'homme le trouve non pas dans une vie artificielle et réglée par un système tyrannique, mais bien dans cette existence indépendante que tout homme choisit suivant ses goûts, ses tendances et ses facultés naturelles.

Or, pour juger ce qu'il faut au peuple dont tant d'amis officieux plaident la cause plutôt pour gagner le salaire de l'avocat que pour obtenir le gain du procès; prenons un ouvrier à cet âge où il passe des bancs de l'école primaire sur le métier de l'apprenti; que veut-il, que désire-t-il, et que doit-il obtenir? un état pratique qui utilise ses forces sans les épuiser, et un enseignement professionnel qui puisse éclairer son intelligence sur la carrière qu'il entreprend. Puis une fois l'apprentissage terminé, que l'ouvrier trouve de l'ouvrage, qu'il fasse bien, qu'il ait un salaire suffisant pour ses besoins, des goûts modérés pour ses plaisirs, et il de-

viendra bientôt d'ouvrier maître, de garçon, père de famille; bientôt en exerçant tous les droits d'un bon citoyen, il en remplira tous les devoirs.

Cette existence facile, grâce au travail, douce, grâce aux habitudes honnêtes, qui peut la donner à l'ouvrier, si ce n'est la paix dans la rue, la sécurité dans les affaires, le retour du crédit et le rappel de la confiance? Pour atteindre ce résultat, il faut la liberté qui s'obtient par les lois du suffrage universel, et l'ordre qui se consolide par une autorité ferme et régulière. La liberté, nous l'avons conquise avec la République; l'ordre, nous venons de l'établir avec Louis-Napoléon Bonaparte; laissons donc à l'élu du peuple le temps de s'installer et d'exécuter les mesures nécessaires au salut de la France.

Jusqu'à-là, si quelques basses rancunes viennent semer le trouble dans nos rangs et jeter l'inquiétude dans les esprits, que personne ne s'y laisse tromper, que l'on repousse avec énergie les faux prophètes! Pour justifier le grand acte populaire accompli par six millions de voix, montrons-leur la grandeur du but que nous poursuivons, c'est-à-dire, le bonheur de la nation par la forme républicaine et le gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte.

La combinaison ministérielle semble définitivement arrêtée; des incidents imprévus pourraient seuls la modifier dans quelques détails:

M. Odilon Barrot, président du conseil, ministre de la justice et des cultes;

M. de Malleville, ministre de l'intérieur;

M. Drouin de Lhuys, affaires étrangères;

M. le général Rulhières, guerre;

M. de Tracy, marine;

M. Passy, finances;

M. Léon Faucher, travaux publics;

M. de Falloux, instruction publique;

M. Bixio, commerce.

La semaine a commencé admirablement à la Bourse du Havre. Suivant les lettres d'Allemagne et d'Angleterre, les inquiétudes auxquelles avait donné lieu l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte se sont dissipées.

On éprouve maintenant, ainsi qu'on le mande du Havre, une confiance qui influe plus heureusement, chaque jour, sur les transactions commerciales. 3,000 balles de coton, à peu près, ont été vendues avec une hausse de 2 fr.; pas une seule balle à la spéculation. Tout pour les fabriques et pour le travail national.

Les grands manufacturiers de la ville que nous citons, ne se bornent pas aux cotons disponibles; ils achètent à livrer. Toutes les marchandises, sans exception, se ressentent de cette impulsion. Les sucres haussent d'heure en heure; tout ce qui est offert en vente est, à l'instant même, enlevé. On ne s'arrêtera pas au prix de 54 francs, où les cours sont arrivés.

Le gouvernement a laissé, pendant la crise électorale, les questions de politique étrangère dans l'a-

tonie de l'attente et du provisoire. Aujourd'hui, les questions vont se réveiller: d'après tous les renseignements que nous recevons, elles seront traitées et sans doute résolues au point de vue du rétablissement de l'ordre européen, combiné avec une sage liberté à donner aux populations et avec la satisfaction accordée aux sentiments d'indépendance nationale qui ont amené les complications actuelles. Les puissances étrangères, ainsi que M. Dufaure l'a avoué dernièrement, n'ont jamais voulu traiter sérieusement avec le gouvernement qui tombe, et cela à cause de son caractère provisoire. La situation du nouveau gouvernement qui est sacré par 6 millions de votes, et qui est aussi appuyé par la nation tout entière, lui rend les négociations faciles et assure leur résultat.

Personne ne songe à nier les difficultés de la situation actuelle, en tant qu'organisation de pouvoir. En formant le ministère destiné à succéder au pouvoir provisoire qui se retire, il fallait tenir compte de toutes les susceptibilités, peut-être de toutes les craintes; il fallait que le gouvernement représentât, abstraction faite des nuances politiques, ce grand ensemble de cinq millions et demi de voix qui demandent le rétablissement de l'ordre matériel et de l'ordre moral. En présence de la tâche imposée au nouveau ministère, comme en présence de ce que la France attend de lui; il est manifeste que les hommes qui ont accepté des portefeuilles, qui ont livré leurs noms honorables comme gage de la résolution de bien faire, qui assument sur eux une aussi grande responsabilité, font acte de grand patriotisme et de grand courage. On peut reprocher à tels ou tels noms, considérables comme passé parlementaire, de n'avoir pas voulu prendre leur part du péril; on ne peut pas, que nous sachions, faire rejallir les conséquences de cette prudence extraordinaire sur les hommes de cœur qui se mettent noblement à la disposition du pays.

(Correspondance spéciale du PRÉSIDENT.)

Paris, 19 décembre 1848.

La composition du ministère est arrêtée ainsi que nous l'avons annoncé. La très grande majorité de la nouvelle administration donne satisfaction à l'esprit qui a dicté le vote du 10 décembre. Si un choix semble moins conforme à cet esprit, c'est, dit-on, le besoin de transaction qui l'a conseillé. Du reste, d'ici au moment de la proclamation du président, qui aura lieu, sans doute, samedi prochain, il peut se produire encore quelques faits qui amènent des changements partiels dans le nouveau cabinet.

L'aspect de la capitale est on ne peut plus calme; les affaires reprennent, la confiance se montre à la bourse et dans les transactions commerciales, avec une intensité qui prouve que les républicains de la veille et le règne de la coterie du *National* étaient le seul obstacle qu'elle rencontrait.

Le parti modéré réclame avec énergie des changements nombreux dans le personnel des fonctionnaires publics. Ces administrateurs avoués de la république

de la veille se sont beaucoup compromis; ils ont trop blessé le sentiment national, pour que les populations puissent consentir à laisser leurs intérêts les plus précieux entre leurs mains. Ils devront céder la place à des fonctionnaires capables. La volonté du parti modéré est inexorable sur ce point.

Le ministère qui se retire tient à honneur de conserver intact le dépôt de la tranquillité publique, surtout à Paris. C'est très bien, on lui en sait gré, et cette conduite honnête pourra être une raison pour lui pardonner ses actes avant et pendant la lutte électorale. Il veut s'en aller avec l'estime et même la reconnaissance des honnêtes gens; on ne les lui refusera pas, en prenant, toutefois, des réserves pour son passé. Quant aux récompenses qui pourraient être accordées à ses membres par l'Assemblée nationale, elles seraient vues de très mauvais œil par le parti modéré, qui sait tout ce que les hommes du pouvoir qui tombe ont fait pour l'empêcher de triompher, et qui se rappelle que si le ministère corrupteur avait réussi à fausser les élections, il aurait été violemment repoussé du gouvernement et de la direction politique du pays; s'ils avaient réussi, nous aurions vu se perpétuer une certaine démocratie bâtarde, tantôt appuyée sur la montagne, et tantôt sur un milieu indécis et qui aurait compromis tous les intérêts moraux et matériels de la France, au bénéfice d'une coterie. Cela peut s'amnistier, mais être récompensé, jamais!

On est ici vivement irrité de l'attitude qu'a prise un journal que l'on croyait assez dévoué aux principes de l'ordre social et aux doctrines du bon gouvernement, pour ne pas s'attacher en applaudisseur mal dissimulé au général Cavaignac. Le journal des *Débats* continue son rôle après la défaite comme avant la bataille, il essaie de l'ironie plus ou moins spirituelle contre les ministres qui ont répondu à l'appel du président nouvellement élu. Cet inqualifiable laisser-aller n'est permis à aucun journal, aucun organe distingué du parti modéré. En quelque temps et pour quelque cause que ce soit, MM. Barrot, de Falloux, Rulhières, Léon Faucher et leurs collègues, seront des hommes éminents par leur caractère, par leurs services rendus, par leurs talents. Mais de la part du journal des *Débats*, ce persiflage de goût douteux est une chose ridicule et une mauvaise action. Le journal des *Débats*, qui regarde les nouveaux ministres comme des noms trop secondaires, refusa de porter M. Bugeaud candidat aux dernières élections de Paris, parce que, sans doute, c'était un nom de trop grande portée. Certes, quand on a montré tant de résolution pendant 10 mois, on peut hardiment commencer une guerre du genre plaisant contre les hommes qui se dévouent ministres d'un système d'ordre, comme ils se sont dévoués opposants à un système d'anarchie.

Si la tranquillité matérielle est assurée à Paris en ce moment, ce n'est pas la faute de ceux qui cherchent à troubler la tranquillité morale; ce n'est pas la faute des anarchistes qui essaient de tous les moyens pour agiter les masses, mais qui, par un bonheur qu'il faut attribuer à l'intelligence de ce peuple dont ils ont fait leur dupe si longtemps, ne réussissent pas dans leurs tentatives. Les bruits qu'ils répandent, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne trouvent que dédain et incrédulité; leurs clubs ne font leurs séances incendiaires qu'en face de l'indifférence populaire.

Le peuple, malade si longtemps de leurs idées antisociales, semble guéri. Ils crient dans le désert et déclament dans le mépris. Ce n'est pourtant pas une raison pour ne pas veiller sur leurs menées, et c'est ce que l'on fait. Aussi, la Montagne annonce pour la nuit de la Noël le réveillon de l'anarchie, et si cette réunion était tolérée dans le lieu public qu'ils désignent, il pourrait en surgir de très-grands dangers pour la tranquillité de la capitale, et pour l'ordre politique qui sera inauguré probablement ce jour-là. Les autorités nouvelles, qui sont toutes prêtes à prendre en main le pouvoir, ne permettraient sans doute pas à l'anarchie cette fête nocturne qui pourrait produire des résultats aussi graves.

Un honorable organe de l'opinion religieuse apprécie, en ces termes cette parodie odieuse d'une fête chrétienne:

« Il nous en coûte beaucoup d'enregistrer de pareilles choses, mais le devoir de porter à la connaissance de nos lecteurs les sentiments, les pensées et les projets d'un certain parti, ne nous permettent pas d'écouter des répugnances bien légitimes cependant. Il ne faut rien moins qu'un intérêt d'ordre social pour que nous nous condamnions à articuler, même pour les dénoncer à l'indignation publique, les blasphèmes et les parodies que l'on vient de lire. Tant pis pour les auteurs de ces scandales. Ils ne tiennent aucun compte des croyances politiques dans notre pays. A un nom divin pour nous, à ce nom de *Sauveur*, objet de nos adorations et de nos espérances immortelles, ils osent mêler leurs rêves et leurs folies. Nous leur prédisons que des manifestations de cette nature ne leur porteront pas bonheur. La pierre angulaire que ces architectes à rebours veulent faire entrer dans leur Pandémonium tombera sur eux et les écrasera.

« Ils ne sont pas entrés les premiers, qu'ils le sachent bien, dans cette voie sacrilège. Eux aussi ont une tradition et des ancêtres. Si le citoyen Raspail profane aujourd'hui le nom trois fois saint de Jésus-Christ, ce nom devant lequel tout genou doit fléchir, en y accolant l'épithète de socialiste, d'autres avant lui, les Anarchis Cloots, les Camille Desmoulins ont appelé le fils unique de Dieu le sans-culotte Jésus. L'abîme du mépris et d'horreur où s'est engloutie d'elle-même la mémoire des sans-culottes est réservé dans un avenir très-prochain à celle des coryphées du socialisme. On le voit, les communistes, les socialistes et les montagnards se tordent sous la pierre qui les a écrasés le 10 décembre; ils sentent qu'ils ne peuvent ressaisir le pouvoir, dont le dernier lambeau vient de leur échapper, que par une surprise pareille à celle qui le leur avait donné. Mais tout le monde est averti par la dure leçon de ces dix derniers mois, et Paris plus encore que le reste de la nation; ils auront beau tourner autour de la société comme le lion de l'Écriture, ils ne parviendront pas à la dévorer encore une fois. M. Proudhon ne perd pas tout espoir néanmoins de voir ses doctrines triompher; il fait mieux, il croit pouvoir soutenir que le vote de la présidence est une prise de possession du monde politique par les paysans, et une victoire remportée par eux sur les riches. Vous voyez que l'auteur de la célèbre maxime est un homme d'imagination. »

Commission de 15 membres pour préparer la loi sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique :

MM. Dupont de Bussac, Crémieux, Sarrans, Waldek-Rousseau, Repellin, Liechtenberger, Grevy, Menans, Ducos, Landrin, Meulle, Bourbeau, Tassel (Finistère), Sénard, Crépu.

Les bureaux ont procédé, ce matin, à la nomination des commissaires pour la rédaction des deux lois organiques sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique, et sur l'organisation du conseil d'état. Les débats qui ont précédé ces nominations n'ont été ni très-vifs, ni très-jongs. Sur la première de ces deux lois, la discussion a principalement eu rapport aux garanties qui doivent protéger les fonctionnaires contre des poursuites mal fondées. Plusieurs membres ont repoussé l'autorisation à accorder par le conseil d'état. Mais la majorité paraît décidée à maintenir la nécessité de cette autorisation.

En ce qui concerne la loi sur le conseil d'état, le débat a surtout porté sur la destruction de l'organisation actuelle, pour la remplacer par un conseil politique et un tribunal administratif, conformément à la Constitution. Un grand nombre de membres ont demandé que le conseil d'état actuel fût maintenu, en lui ajoutant les attributions politiques exigées par la Constitution. Plusieurs commissaires, favorables à cette opinion, ont été nommés.

On lit dans le *Moniteur*:

Il est très-vrai que M. le président du conseil a fait dans l'année donner une promotion pour laquelle il n'a pu forcer la main du ministre de la marine. C'est celle qui élève le capitaine de vaisseau Verninac au grade de contre-amiral. En effet, cette promotion a dû être contresignée par le ministre des affaires étrangères. Quant à la promotion dont parle un journal, et qui paraît aujourd'hui au *Moniteur*, elle n'a été présentée que ce matin au président du conseil, qui s'est empressé de la signer sur l'initiative on ne peut plus spontanée du ministre de la marine.

Par un arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du jour, M. le vice-amiral Baudin a été élevé au grade de grand-croix de la légion d'honneur.

« Nous avons des nouvelles très-importantes de Rome, en date du 11 décembre. Le gouvernement provisoire a été proclamé; il compose du sénateur de Rome, de celui de Bologne et du Gouverneur d'Ancone. Le pape a été déchu du pouvoir temporel. Le ministre Sterbini a harangué le peuple; il a déclaré que Sa Sainteté se soustrait sous le titre d'évêque, conserverait le droit d'entrer à Rome, et l'entrée de la ville serait interdite à tous les cardinaux et prélats. Le peuple, dans l'enthousiasme, a parcouru les rues de Rome, en criant: Mort au pape! mort aux cardinaux! »

#### Elections.

Jusqu'à ce jour, M. Louis-Napoléon Bonaparte a obtenu 5,500,175 voix, et M. le général Cavaignac 1,369,265 voix. Il y a encore environ 20 procès-verbaux qui ne sont pas encore arrivés à la commission destinée au recensement des votes.

La plupart des spéculateurs étaient encore venus aujourd'hui à la bourse avec des espérances de hausse, et l'on s'attendait que la rente à 5 0/0 allait facilement franchir le cours de 80 fr.; mais, contrairement à ce qui avait eu lieu depuis quelques jours, il n'y avait que des offres à l'ouverture, et les cours sont restés de 5 fr. en moins d'une demi-heure. Les cours sont restés ensuite assez calmes, et la confiance dans la hausse était ébranlée. On parlait beaucoup de nouvelles de Rome annonçant la déchéance du pape.

#### Chronique parisienne.

Paris offre, en ce moment, un exemple de longévité dont les effets sont singuliers. M. Girard de Bury, né le 17 décembre 1746, est entré hier dans sa cent-troisième année; il est doyen de l'ordre des avocats, et jouit de toutes ses facultés. En 1790, il avait placé 900 francs à la caisse d'épargne de la ville de Paris, qui ont été réduits à 390 francs par la banqueroute de la ville, opérée par la loi du 9 vendémiaire, ou par le grand financier Cambon, tant admiré par M. Ledru-Rollin. Pour cette somme de 300 francs, il reçoit aujourd'hui, depuis plusieurs années de la *maison Lafarge*, un revenu annuel de 30,000 francs.

— On a aujourd'hui des nouvelles de la Corse et de l'Algérie. Là, comme partout ailleurs, le suffrage universel a proclamé le nom de Napoléon Bonaparte.

— On donne comme certain que l'amnistie sera décrétée par le pouvoir nouveau le lendemain de la proclamation du président de la République.

— M. Ch. Lagrange a voulu, hier encore, saisir l'Assemblée, par voie d'interpellations, de la grave question de l'amnistie. Il est bien évident qu'il était trop tard pour qu'une aussi grave question pût être mûrement et convenablement discutée.

— M. Alexandre Dumas, qu'on s'étonnait de voir silencieux depuis quelques semaines, vient d'adresser une lettre au nouveau président, pour demander au prince (sic) de rouvrir les portes de la France au fils du duc de Berry et aux quatre autres enfants de Louis-Philippe, et de rendre au duc d'Angoulême le commandement de l'Algérie, au prince de Joinville celui de la marine française. M. Dumas ne dit point ce qu'il faudra rendre à M. de Nemours et de Montpensier.

— La vérification dans les départements des bulletins annulés ou contestés, en a fait remarquer un assez bon nombre plus ou moins curieux. Dans le midi, il a été donné beaucoup de voix à M. *Luigi Bonaparte*, que l'on attribue naturellement en traduisant l'idiome local à M. Louis Bonaparte. Dans le nord, on a voté pour *Ludwig Ponbarte*, autre variante du même nom. On lit sur un bulletin: *Le général Cavaignac, mais sans son entourage*. Un autre électeur a écrit, sans indiquer son nom: *Dieu protège la France!* Le scrutateur a ajouté le mot: *annulé*. Ce vote est sublime, mais il est incompétent.

— Une aventure assez piquante est arrivée au préfet de police, à M. Gervais de Caen. Ce magistrat était allé en compagnie de son secrétaire général, M. O'Reilly, et d'un représentant, visiter la prison cellulaire de la rue de Charpentier. Pendant qu'ils examinaient la disposition des cellules, le gardien qui les accompagnait fut obligé de les quitter un instant, et, soit oubli, soit absence d'esprit, il se retira en fermant les portes de la prison. M. Gervais et ses compagnons continuèrent à s'occuper des détails de la maison, et ne furent qu'au moment où ils eurent fini qu'ils s'aperçurent qu'ils étaient prisonniers. Après avoir attendu vainement le retour du gardien, ils n'eurent d'autres ressources pour sortir que de se faire la courte-échelle pour escalader les murs, qu'ils ont exécuté avec beaucoup de talent.

#### Nouvelles d'Alger.

On mande d'Alger, 11 décembre, que l'établissement des villages de Bou-Ismaïl et Teschoun, est conduit avec une rare activité. Le moral des colons est excellent. Les femmes et les enfants ont seuls à souffrir un peu des inconvénients inséparables d'une installation provisoire; car, à mesure que les maisons vont s'élever, les bois, les tuiles, les portes et des fenêtres seront

ministères des baraques aux habitations définitives. Un parc de bestiaux établi sur les lieux pourvoit à la distribution journalière de viande fraîche, et les colons sont entourés de tous les soins et de tous les égards.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 18 décembre.

M. Emile Leroux demande le renvoi de ses amendements au comité des finances, afin de pouvoir exposer son système. Le ministre des finances prie l'Assemblée de renvoyer seulement au comité des finances la partie de la proposition relative au rachat des chemins de fer.

L'Assemblée prononce le renvoi de l'ensemble de la proposition au comité des finances.

M. Lagrange demande que l'on s'occupe, au nom de Dieu qui a fait la République au 26 février, de la question de l'amnistie. Le président met aux voix l'indication de la proposition. La séance est levée.

Assemblée déclinée par 576 contre 189; que cette proposition ne sera pas mise à l'ordre du jour de demain.

La séance est levée.

Séance du 19 décembre 1848. — Présidence de M. MARRAST.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Lagrange a la parole pour une motion d'ordre.

M. LAGRANGE : A la fin de la séance d'hier, j'ai cru devoir protester contre la manière dont avait été posée la question que j'avais soumise à vos délibérations; j'avais dit que la question soit posée ainsi : Que la question de l'amnistie soit votée avant la proposition du président. Je ne viens pas seulement protester contre cela, je commencerai par protester contre moi-même. Ces quelques paroles qui m'ont échappé, ont donné lieu à une fautive interprétation; on a interprété le mot d'intimidation, à Dieu ne plaise qu'en disant que mes amis et moi nous glorifierions nos noms; nous avons eu cette pensée! (Très-bien!) Moi, je ne courberai jamais la tête devant l'intimidation quelle qu'elle soit. Je ne voudrais pas en dire au moyen vis-à-vis de personne. Maintenant, messieurs, au lieu de cette bienveillance que vous m'accordez, permettez-moi d'insister une dernière fois. (Oh! oh! allons donc!) Si vous saviez les lettres que je reçois, si vous saviez quelles atroces misères me sont révélées! J'ai été en prison, moi aussi; mais j'y étais en bonne compagnie, avec M. Lamennais, M. Guinand, Godefroy Cavaignac, et nous n'étions pas trop malheureux. D'ailleurs, aux yeux de la loi, j'étais coupable, volontairement coupable, tandis que, parmi les innocents pour lesquels je plaide il y a peut-être des innocents. (Interruptions.) — Allons donc! allons donc! — La question préalable!

M. CHAMPAGNE : Je demande la question préalable; mes sympathies sont acquises à tous les infortunés; mais une amnistie générale peut avoir ses dangers, il faut plus qu'on pourrait l'attribuer à l'intimidation. (Très-bien!) — La question préalable!

M. LAROCHEJACQUELIN : Il n'y a pas de discussion; on ne peut accorder la question préalable, il suffit de passer à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition relative à l'admission et à l'avancement dans les fonctions publiques.

M. Vivien demande le renvoi de ce projet dans les bureaux qui n'est pas suffisamment élaboré.

M. Mortimer-Ternaux insiste pour la discussion. La question est à l'étude depuis cinq ans, et elle est suffisamment mûrie. Le renvoi était une fin de non-recevoir. Ces six mois s'écouleront avant que les bureaux aient terminé leur travail.

M. F. de Lasteyrie appuie le renvoi dans les bureaux, qui est adopté.

Bénot de plusieurs rapports.

L'ordre du jour appelle le rapport de pétitions.

La séance continue.

## Nouvelles de Lyon.

Hier soir, en passant sur la place de la Charité, près de la guérite du factionnaire de l'hôtel de Provence, nous avons entendu quelques faibles gémissements partant de la guérite. Le factionnaire était absent. En nous approchant, nous avons vu la douleur d'y trouver un petit enfant enveloppé de maudits vêtements et abandonné à la rigueur du froid. Nous nous sommes empressés de le transporter à l'hospice de la Charité, où on a reconnu que cet enfant appartenait à une malheureuse femme qui était accouchée dans l'établissement. Une marque de vacre et le bonnet qui recouvrait sa tête, marquée au chiffre de l'hospice, sont des indices auxquels on ne pouvait se tromper sur l'origine de cet enfant. Selon toute probabilité, la malheureuse mère avait vendu le petit trousseau que l'hospice avait d'habitude, et n'avait gardé que le bonnet.

Les sœurs se sont empressées de donner les soins les plus intelligents à cette pauvre petite créature déjà glacée par le froid; et leur charité va désormais lui tenir lieu de l'amour maternel.

Le conseil de discipline de l'ordre des avocats s'est réuni hier, pour procéder à l'élection d'un membre, en remplacement de M. Bacot, procureur de la République, M. Charbonnier a été élu.

MM. les artistes réunis en société font tous leurs efforts pour satisfaire le public; ils ont donné dernièrement *Robert le Diable*, qui a marché d'une manière à peu près convenable. On annonce comme devant avoir lieu prochainement le début de nouveaux sujets et les représentations de pièces qui ont obtenu à Paris un grand succès.

Un incendie assez considérable a éclaté dernièrement à Meyzieux (Isère), et sans le dévouement des militaires du régiment léger, cantonné dans ce village, on aurait eu de plus grands désastres à déplorer; mais, grâce au courage et au zèle de ces braves militaires, dont deux ont reçu de graves blessures, le dommage s'est borné à une perte de 10,000 fr. environ.

Avant hier, un garçon de peine employé à installer des bancs dans le centre du Grand-Théâtre, est tombé d'une hau-

teur prodigieuse sur la cabane du souffleur. Il l'a enfoncée sous le poids de son corps, et s'est ensuite abîmé sous la scène. Dans son horrible chute, ce malheureux a eu les reins brisés et le bras gauche fracassé, on désespère de le sauver.

Cet homme jeune encore est, dit-on, père de famille.

Les tableaux de recensement de la classe de 1848, par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 11 décembre courant, seront ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1849, publiés et affichés les dimanches 28 janvier et 4 février suivants, et le tirage au sort commencera le 1<sup>er</sup> mars 1849.

Un duel au pistolet a eu lieu dimanche à Marseille, entre deux officiers d'artillerie appartenant à l'armée. Les deux adversaires se sont réciproquement blessés à la main. Fort heureusement ni l'une ni l'autre de ces blessures n'offraient de la gravité.

Le 10 décembre, Meursault a été attristé par un déplorable événement.

Le sieur R..., charbonnier, était de garde, en sa qualité de pompier, le jour des élections. Sachant que des rapports intimes existaient entre son ouvrier et sa femme, il dit à celle-ci qu'elle était obligée de passer la nuit au poste, il ne rentrerait que le lendemain matin. Sur les onze heures du soir, au contraire, il entra à l'improviste, et surprit les amants en flagrant délit d'adultère. Furieux, il dirigea son fusil contre les coupables; mais sa femme détourna l'arme, et une lutte s'engagea entre le maître et l'ouvrier. R... tira son sabre, et frappant à droite et à gauche, il en porta à sa femme et à son amant des coups qui les laissèrent tous deux sur le carreau; puis, le lendemain, vint faire du tout déclaration à M. le procureur de la République. L'affaire s'instruit.

(Courrier républicain de la Côte-d'Or.)

La personne qui aurait perdu ou qui aurait été victime d'un vol d'une montre en or, à répétition, est priée de passer au bureau de police du troisième arrondissement de la Guillotière, afin de la reconnaître.

Une réunion a eu lieu, samedi dernier, dans les bureaux de l'Union nationale, pour former un comité, au sujet d'une adresse à faire parvenir à S. S. Pie IX.

Voici le texte de ce projet d'adresse; dans une dernière réunion, chaque paragraphe sera discuté, relu et adopté, l'ensemble sanctionné par un nouveau vote et adressé à l'illustre pontife :

« TRÈS-SAIN PÈRE,

« Il appartient à notre cité que son antique attachement à la foi catholique a fait surnommer la Rome des Gaules, de protester d'une manière toute spéciale contre l'atteinte portée à la souveraineté temporelle qui assure l'indépendance du chef suprême de l'Eglise.

« Pepin et Charlemagne, les deux plus illustres fondateurs de notre nationalité française, en garantissant les états qui, depuis tant de siècles, forment le patrimoine de Saint-Pierre; états assez étendus pour assurer l'indépendance du Saint-Siège, et pas assez puissants pour exciter la jalousie ou les craintes des empires voisins; ont agi avec sagesse et prévoyance.

« C'était créer un terrain neutre et sacré, où tous les grands intérêts du monde moral ont eu jusqu'à ce jour leur centre inviolable et respecté.

« Placée partout ailleurs, la papauté, soumise à une puissance qui lui servirait d'asile, se trouverait obligée d'épouser toutes les préférences de cette nation privilégiée, comme aussi toutes ses inimitiés même contre les peuples catholiques.

« Les nobles paroles de Pie VII, votre illustre prédécesseur, résistant à des conditions semblables que voulait lui imposer Napoléon, sont dans toutes nos mémoires, et ne peuvent laisser aucun doute dans les esprits les plus prévenus sur cette question fondamentale de l'intégrité temporelle du domaine pontifical garantie par tous les peuples catholiques.

« L'insurrection qui vous contraint à l'exil, amène des conséquences semblables à celles qu'entraînerait la conquête de Rome par une puissance extérieure; elle romprait, avec le temps, les balances des empires et la neutralité perpétuelle de vos états placés sous la sauvegarde de la chrétienté.

« Rome appartient de droit et de fait à l'univers catholique. Cet établissement maintenu depuis onze siècles par le tribut constant de notre vénération, ne peut pas dépendre du caprice de quelques révolutionnaires exaltés usurpant le pouvoir par la violence et le meurtre.

« Rome est la patrie commune des catholiques de toutes les nations; tous nous devons avoir un cœur pour l'aimer, et au besoin une épée pour la défendre.

« La France, nous l'espérons, comprendra les de-

voirs que lui impose le maintien de sa politique traditionnelle et constante en faveur du Saint-Siège, et les secours efficaces que réclame une puissance aussi inviolable que la vôtre.

« Si, après avoir épuisé les moyens pacifiques, le vieux cri des croisades retentissait encore sur notre sol, chaud du sang des martyrs, on verrait, Très-Saint Père, notre nation, prodigue de héros sous les drapeaux de la gloire, les prodiguer de même sous ceux de la foi, qui fait l'orgueil de nos souvenirs et le fondement de nos espérances.

« Puissent nos voix fidèles et dévouées apporter quelque adoucissement à votre exil que notre cité serait heureuse et fière de vous faire oublier, si, par une insigne faveur, il lui était donné de vous posséder, en attendant des jours meilleurs.

« Profondément affligés de la funeste atteinte portée à votre souveraineté, combien plus souffrons-nous de l'ingratitude qui poursuit votre personne dont l'angélique douceur ne s'est jamais démentie, et reflète si bien le modèle divin dont vous êtes ici-bas le représentant vénéré.

« Défenseurs vigilants des prérogatives temporelles du Saint-Siège, nous aimons surtout en vous ce titre auguste de père que tous vos actes justifient; et l'ardente sympathie que nous inspire votre infortune imméritée, devient un entraînement filial quand elle s'adresse au pontife à jamais illustre qui a commencé son règne par l'amnistie et commence aussi son exil en pardonnant à ses ennemis. »

## SOIES.

Aubenas, 16 Décembre 1848.

La hausse a fait, aujourd'hui un nouveau pas en avant à notre marché, mais seulement sur les soies de première qualité qui sont de plus en plus recherchées et que l'on a payées jusqu'à 42 francs le kil.

Cette hausse se maintiendra et progressera indubitablement, maintenant qu'il paraît certain que le pouvoir passera sans secousse aux mains du nouveau président de la République.

La belle marchandise était rare; l'inférieure, un peu plus abondante, était tenue de 36 à 39 fr. le kilo, selon les qualités.

Dans tous les marchés du midi, il y a toujours grand empressement aux achats et tendance progressive vers la hausse.

La belle marchandise se montre peu. On veut voir venir.

A Romans les affaires ont repris beaucoup d'activité. Vendredi dernier il s'est vendu sur la place de fortes parties de soies grèges du pays, à 18 fr. le 1/2 kilogr. Le dimanche suivant les achats ont été encore nombreux; une partie de marchandise de première qualité, de 3 quintaux, a été vendue à 19 fr. le 1/2 kilogr.

On espère une hausse plus prononcée.

A Marseille, l'inaction la plus absolue a régné cette semaine sur notre marché pour les soies. Le peu d'empressement des acheteurs d'une part, et de l'autre la ténacité des vendeurs ont contribué également à l'absence de toute transaction. Cependant l'opinion générale est assez prononcée pour le maintien des prix.

Nous n'avons rien à signaler en arrivage, le paquebot Rostand est en retard.

8 ball. Castravan,	10	11
2 » Brousse C. G.,	13	50
7 » Baffa,	11	
10 » Morée fine,	14	
3 » Calamata,	9	

Avignon, 16 décembre.  
Filature 1<sup>er</sup> ordre, 41 à 42 fr. le kilo.  
Ordinaires, 36 à 39 —

Alais, 11 décembre.

Les soies fines continuent d'être délaissées: on ne cite que quelques petites ventes en 5/6 cocons 3<sup>e</sup> qualité. Les soies grosses, trames chiques et doupiens sont au contraire très-demandées.

Grèges jaunes. — 3 à 4 cocons 1<sup>er</sup> qualité, 45 fr.; idem 2<sup>e</sup> qualité, 44 à 44 50. — 4 à 5 cocons 1<sup>er</sup> qualité, 44 50; idem 2<sup>e</sup> qualité, 43 25 à 43 50. — 5 à 6 cocons 1<sup>er</sup> qualité, 44 25; idem 2<sup>e</sup> qualité, 43; idem 3<sup>e</sup> qualité, en petites parties, 40 à 41.

Grèges blanches. — 4 à 5 cocons 1<sup>er</sup> qualité, 54; idem 2<sup>e</sup> qualité, 51 à 52.

## Jardin-d'Hiver. — Troupe Equestre.

L'administration du Jardin-d'Hiver, toujours empressée d'être agréable à ses abonnés, a traité avec M. Soullier, directeur de la troupe équestre, pour plusieurs représentations, dont la première aura lieu samedi prochain, 23 décembre.

M. Soullier qui était parti pour Londres, est de retour depuis quelques jours; ils nous amènent cinq nouveaux sujets, dont les exercices extraordinaires dépassent tout ce que l'on a pu voir jusqu'à ce jour à Lyon. Il est impossible de se faire une idée du talent hors ligne de ces nouveaux artistes.

L'incomparable BAUCHEZ montera plusieurs chevaux tout nouvellement dressés.

La grande salle de concert nouvellement construite, disposée provisoirement en cirque, sera chauffée, splendidement illuminée et décorée avec élégance. Aux balcons, de beaux fauteuils, au pourtour et aux premières, des banquettes commodes et numérotées, garniront la salle. L'Administration s'empresse de faire connaître encore au public que la musique du 9<sup>e</sup> dragons, sous la direction de M. Thibault, a été engagée pour toutes les représentations de la troupe équestre.

Le prix des places est ainsi établi :

Pour MM. les abonnés du Jardin-d'Hiver : Fauteuils des balcons et banquettes numérotées du pourtour, 2 fr. » c.  
Premières, 1 50  
Deuxièmes debout, » 75  
Pour les personnes non abonnées : Fauteuils des balcons et banquettes numérotées du pourtour, 3 fr. » c.  
Premières, 2 30  
Deuxièmes debout, 1 »

Excepté pour les places réservées, les enfants au-dessous de 7 ans paieront demi-place.

MM. les abonnés sont prévenus qu'ils ne peuvent se présenter, sous quel prétexte que ce soit, sans être munis de leur carte *non-transmissible*; autrement, ils ne seraient admis que moyennant les prix fixés pour les personnes non abonnées.

Tout abonné qui aurait transmis sa carte, sera rayé immédiatement, et ne pourra réclamer le prix de son abonnement.

Les personnes qui voudront jouir seulement de la promenade dans le jardin, sans assister à la représentation équestre, paieront 1 fr. d'entrée.

La buvette et le café seront desservis par M. Gonot du café de la Perle, qui ne changera rien à ses prix.

L'affiche du jour donnera le programme détaillé de la représentation, ainsi que les noms des nouveaux artistes.

#### Condition des soies du 20 décembre.

Soies ouvrées, 64. — Grèges, 25. — Dernier numéro placé, 1849.

#### Bourse de Lyon, du 20 Décembre 1848.

3 p. 0/0, 48 50. — 3 p. 0/0, 81, 80 25, 80, 79, 79 30, 79 30, 79. — Chemins de fer : Paris à Orléans ferme, 755, 745, d. 10, 760; Rouen, 482 50; Nord, 400. — Mines de la Loire ferme 350, 335 d. 10, 375, 360.

#### Prix des marchandises.

BLÉ de France, les 100 kil.,	21 fr.
Seigle beau, id.	13
Orge, l'hectolitre,	8
Avoine, id.	7
<hr/>	
FARINES premières de Lyon, les 100 kil.,	32
deuxièmes (ronde), id.	28
premières de Dijon, les 125 kil.,	39
deuxièmes (ronde), id.	36
<hr/>	
RECoupES, les 100 kil.,	7
SON, id.	8
<hr/>	
HUILE colza brute, les 100 kil.,	101
épurée, id.	108
<hr/>	
ESPRITS 3/6, à livrer, courant, l'hectolitre,	45
4 premiers mois, 1849,	47
4 mois du milieu,	52
<hr/>	
Esprits 3/6, Lunel, id.	45
Béziers et Pézenas, disponible,	46
Marc Languedoc,	42
— Résidu,	42
<hr/>	
VINS ROUGES, Roquemaure, l'hectolitre,	35
Roussillon, id.	40
Tavel, id.	38
St-Gilles, vieux, id.	27
— nouveau, id.	25
<hr/>	
VINS BLANCS du Gard, id.	32
Picardan sec, id.	32

#### Nouvelles étrangères.

FRANCFORT, 16 décembre. — Dans l'Assemblée nationale, séance de ce jour, M. de Gagern a annoncé qu'il avait accepté l'offre que lui avait faite le vicaire général de l'empire de former un nouveau cabinet. Lundi prochain, l'Assemblée nommera un président en remplacement de M. de Gagern dont le Ministère sera accompagné d'un programme en réponse à celui que le ministère autrichien a communiqué à la diète de Kremsier.

MORAVIE. — OLLNUTZ, 12 décembre. — Les Russes sont entrés dans Kronstadt, ville de la Transylvanie. On dit que Kossuth a été proclamé roi de la Hongrie, sous le nom de Louis IV.

TURIN, 18 décembre. — Vous serez maintenant convaincus de mes prévisions sur la ligne que le ministère Gioberti va suivre; son programme en fut la preuve, il se résume par

Constituante, Confédération et Indépendance italienne; sa conséquence inévitable sera la guerre.

Ce programme a, en général, été reçu favorablement, pressé que l'on est de sortir d'une incertitude fatigante et ruineuse.

Quelques opposants montrent, les uns le souvenir d'un passé, sans retour heureusement, d'autres la crainte de nouveaux désastres; ces récriminations ont pour mobiles l'intérêt et la faiblesse, elles ne doivent pas nous occuper; mais d'autres plus respectables, aujourd'hui surtout, se produisent au-delà des Alpes, et nous les appuyons de notre exemple et de nos vœux, puisqu'elles ont leur nationalité pour motif.

Les journaux de Savoie et de Nice, sentent ce que notre position politique a d'anormal pour ces provinces; je vous ai tracé très-rapidement le peu de rapports qu'elles ont avec nous, rapports qui s'amoindriront par l'agrandissement ou mieux l'union des provinces italiennes avec le Piémont, au point de rendre impossible pour elles leur agrégation avec l'Italie.

D'autre part, Nice et la Savoie n'ont que faire d'entrer dans le mouvement révolutionnaire italien, elles qui l'ont déjà accompli depuis 1792, époque de leur annexion avec la France, dont ils ont continué à partager les phases heureuses et malheureuses jusqu'en 1814; elles ont toujours rêvé les limites naturelles de la France, comme les plus naturelles pour elles aussi.

Donc nous ne serions pas étonnés ici que ces provinces ne protestassent de leur nationalité, par le refus d'envoyer leurs députés à notre Chambre, leur argent pour les contributions et leurs hommes pour l'armée; puisque la marche que le ministère Gioberti va suivre, sera celle qui s'éloignera le plus de leurs intérêts.

Peut-être que, bien avisées, les provinces en demandant formellement leur séparation, invoqueront leur libre arbitre sur leurs destinées futures, Alors elles consulteront leurs citoyens, et ainsi se montrera, pour la première fois, le vote universel dans sa plus grande extension, c'est-à-dire, un peuple appelé à se prononcer sur sa destinée politique.

Le ministère veut bien faire quelque cas de la médiation, mais il veut surtout qu'on ne se mêle pas de nos affaires; le *fare da se* semble dominer l'esprit du programme de Gioberti et malgré le ridicule prêté à la bouche royale qui l'a formulé, l'été dernier, il est à souhaiter pour nous qu'il devienne une vérité.

ROME, 11 décembre. — Je vous envoie la curieuse déclaration de notre gouvernement sur l'allocution du général Cavaignac dans la séance du 28 novembre dernier.

Après de nombreux et longs considérants :

« Nous soussignés, protestons solennellement en face de l'Italie et de l'Europe contre l'invasion française, préparée et délibérée par le général Cavaignac, et nous déclarons que, par toutes nos forces, nous empêcherons l'entrée des étrangers et la violation du territoire national, entendant défendre, non-seulement l'honneur des Etats-Romains, mais celui de toute l'Italie et voulant faire prévaloir la libre volonté de tous les peuples, nous faisons en outre un appel général et solennel aux sentiments d'équité et de justice des puissances de l'Europe. Notre cause est commune à toutes les nations jalouses de leur indépendance, et fières d'avoir conquis leur liberté politique. »

Je livre cet acte à votre appréciation sans commentaires.

Rien de particulier sur le pape.

#### Nouvelles diverses.

Les journaux anglais rapportent qu'un *express*, bateau à vapeur chauffé en toute hâte, parti le 7 décembre de Boulogne, a conduit en Angleterre M. Giraudeau de Saint-Gervais, appelé en consultation par une des maisons les plus honorables de la Cité. Ce fait rappelle les trirèmes qui furent envoyées à Hippocrate, avec la différence que M. Giraudeau n'a pas refusé les présents d'Artaxercès et que le tableau de Girodet n'aura pas de pendant.

— Un militaire de passage à Chatillon sortait dimanche de la mairie, muni de son billet de logement, et se rendait au scrutin pour y déposer son vote : ce qu'il fit immédiatement. A vingt pas de là, il ouvrit un petit carré de papier et le présenta à un individu qu'il rencontra, en lui demandant quelle était la rue qu'il devait suivre pour arriver à son gîte. Cette personne lut ces mots : *le général Eugène Cavaignac*. Elle lui rendit le bulletin en lui répondant : *ca ne reste pas ici*. — Comment, mille dieux, dit le militaire, qui s'aperçut de sa méprise, j'aurais mis mon billet de logement dans l'urne; voilà une boulette!..... Il fouilla ses poches où il n'avait rien mis, et il s'assura ainsi qu'il avait bien substitué son billet de logement à son bulletin.

— Dans une des communes des Basses-Alpes, on a trouvé dans l'urne un bulletin portant le nom du maire. Il a été déclaré nul parce que, sous le nom de ce fonctionnaire, on avait dessiné un âne aux longues oreilles, ce qui a paru inconstitutionnel.

— Une catastrophe épouvantable vient d'avoir lieu dans les carrières de Saint-Même (Charente), par suite d'un éboulement. Voici les renseignements qui nous sont communiqués sur ce fait déplorable :

« Le 14 décembre, vers les neuf heures du matin,

trois ou quatre ouvriers étaient occupés dans une des galeries supérieures (condamnée depuis longtemps), à remuer un énorme bloc de pierre de 3,500 kilog., lorsque l'ébranlement produit par cette masse a déterminé un éboulement qui a entraîné les travailleurs. A leurs cris, plusieurs ouvriers accoururent; mais au moment où ils se disposaient à les secourir, un second éboulement est venu engloutir les premières victimes et leurs généreux libérateurs.

« La population tout entière de la commune, les sapeurs-pompiers de Châteauneuf et la gendarmerie ont rivalisé d'efforts pour opérer des déblais; enfin, après beaucoup de travail, on a pu arracher des décombres quatre victimes encore vivantes; malheureusement l'une d'elles a succombé ce matin; — une autre est dans un état désespéré. Cinq cadavres horriblement mutilés ont été retirés; trois autres étaient encore enfouis hier sous les blocs de pierre. — Total, neuf morts et quatre blessés, dont un grièvement.

« Le sous-préfet de Cognac, le lieutenant de gendarmerie, le procureur de la République, le juge d'instruction, s'étaient empressés de se rendre sur les lieux ainsi que plusieurs médecins de Cognac, Jarnac et Bassac, qui étaient venus offrir aux blessés le secours de leur art. »

— On écrit de Bastia, le 7 décembre :

« C'est aujourd'hui qu'a eu lieu l'exécution du nommé Antoni Pietri, de la commune de Lur, condamné à la peine capitale par le jury de la Corse dans le mois d'octobre dernier, pour crime de fraticide. Les circonstances horribles qui auraient accompagné ce crime inouï dans les annales judiciaires de la Corse ne permettent point au condamné d'espérer une commutation de peine.

« Hier, vers les sept heures du matin, Antoni Pietri apprit qu'il ne lui restait que peu d'heures à vivre. Depuis sa condamnation, il avait cherché à puiser ses forces dans les secours de la religion, aussi n'a-t-il paru surpris que son pourvoi en grâce eût été rejeté. « Voilà donc le jour fatal! s'est-il écrié. Que Dieu ait pitié de mon âme; j'ai mérité mon sort; cependant j'ai un frère, ce sont les mauvais conseils qui m'ont perdu; j'espère que Dieu m'accordera le pardon que les hommes m'ont refusé. »

« Ces paroles faisaient sans doute allusion à son père et son beau-frère qui étaient accusés de complicité de ce même crime. Le père est mort dans les prisons de Bastia avant l'ouverture des débats; le beau-frère déclaré coupable du même crime, a obtenu de l'indulgence du jury le bénéfice des circonstances atténuantes, et n'a été condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité.

« L'exécution, qui avait été fixée à trois heures, ne cependant pu avoir lieu que vers cinq heures. Les ateliers de la ville s'étant tous refusés, le jour même de l'exécution, à réparer l'instrument de supplice, il fallut recourir à l'administration du génie militaire pour le faire réparer.

« Antoni Pietri est monté sur l'échafaud d'un air assez assuré, accompagné par deux ecclésiastiques. Après avoir avoué son crime et demandé pardon à Dieu et aux hommes, il s'est livré aux exécuteurs. Un instant après, la justice était satisfaite, et la foule immense qui entourait l'échafaud se dispersait silencieuse. »

L'Administration du Jardin-d'Hiver a l'honneur de prévenir MM. les abonnés que mercredi et vendredi il y aura, de 3 heures, concert vocal et instrumental.

Les intermèdes seront remplis par des scènes de Guignol. MM. les abonnés sont priés de se munir de leur carte de bonnement.

## Guérison prompte et sans mercure DES MALADES

TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES.

● Le Rhumatisme, la Goutte et toutes les maladies de peau dissipent en peu de jours, par un système dépuratif tout naturel. — S'adresser en confiance à la pharmacie, rue de la Harpe, n. 6.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 48, place de la Charité.

Tiré aux presses mécaniques de J-B Pelagaud, rue de la Sphère.